



SOLUTIONS DE NAME SCREENING

# LA REVUE DE PRESSE

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

N°17 - 28 octobre 2024

La revue de presse BeCLM couvre les développements récents, les actions des organismes internationaux, et les affaires notables dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent.

## 1. LÉGISLATION

### **RUSSIE : UN NOUVEAU CADRE POUR SANCTIONNER LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS DÉSTABILISATRICES À L'ENCONTRE DE L'UE ET DE SES ÉTATS MEMBRES**

Date : 8 OCTOBRE 2024

Source : Conseil de l'Europe

Résumé : Ce nouveau cadre permettra à l'UE de cibler des personnes et des entités participant à des actions et des politiques menées par le gouvernement de la Fédération de Russie, qui portent atteinte aux valeurs fondamentales de l'UE et de ses États membres, à leur sécurité, à leur indépendance et à leur intégrité, ainsi qu'à celles d'organisations internationales et de pays tiers.

L'UE sera désormais en mesure de faire face à toute une série de menaces hybrides, telles que : les activités visant à saper les processus électoraux et le fonctionnement des institutions démocratiques, les menaces et le sabotage visant les activités économiques, les services d'intérêt public ou les infrastructures critiques, le recours à la désinformation coordonnée, à la manipulation de l'information et à l'ingérence étrangère, les actes de cybermalveillance, l'instrumentalisation des migrants et autres activités déstabilisatrices.

Au titre de ce nouveau cadre, les personnes et entités désignées feront l'objet d'un gel des avoirs et les citoyens et les entreprises de l'UE auront l'interdiction de mettre des fonds à leur disposition. En outre, les personnes physiques seront frappées d'une interdiction de voyager qui les empêchera d'entrer sur le territoire de l'UE ou de transiter par celui-ci.

Lien : <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2024/10/08/russia-eu-sets-up-new-framework-for-restrictive-measures-against-those-responsible-for-destabilising-activities-against-the-eu-and-its-member-states/>

### **PRESTATAIRES DE SERVICE SUR ACTIFS NUMÉRIQUES (PSAN) : UNE ORDONNANCE VIENT TRANSPOSER LA RÉGLEMENTATION MICA EN DROIT FRANÇAIS, NOTAMMENT EN LCB-FT**

Date : 15 OCTOBRE 2024

Source : LÉGIFRANCE

Résumé : Cette ordonnance vise à harmoniser les définitions entre les régimes français et européen, à assujettir les prestataires fournissant des services de conseil sur cryptoactifs, et à renforcer les obligations portant sur les prestataires sur actifs numériques ayant leur siège social dans un autre état-membre de l'Union européenne.

Lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050354096>

## 2. ACTIONS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX

### **LE GAFI PUBLIE LE COMPTE-RENDU DE SON ASSEMBLÉE PLEINIÈRE ET AJOUTE 4 PAYS À SA LISTE GRISE : L'ALGÉRIE, L'ANGOLA, LA CÔTE D'IVOIRE ET LE LIBAN.**

Date : 15 OCTOBRE 2024

Source : GAFI

Résumé : Outre ces ajouts à sa liste grise, le GAFI a révisé ses lignes directrices pour une évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux afin de refléter les expériences et les enseignements qu'il a tirés depuis 2013

Lien : <https://www.fatf-gafi.org/fr/publications/Gafiengeneral/outcomes-fatf-plenary-october-2024.html>

## 3. DONNÉES

### **DE 2021 À 2023, LE NOMBRE DE MIS EN CAUSE POUR FINANCEMENT DU TERRORISME EST PASSÉ DE 14 À 38**

Date : 22 OCTOBRE 2024

Source : Ministère de l'Intérieur

Résumé : Dans le cadre des travaux du Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB), et conformément aux recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) et de l'Autorité de la statistique publique, le SSMSI publie des données sur les mis en cause pour blanchiment et financement du terrorisme enregistrés par les services de sécurité en 2021, 2022 et 2023.

Lien : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués-de-presse/mis-en-cause-pour-blanchiment-de-capitaux-et-pour-financement-du>



**SOLUTIONS DE NAME SCREENING**

[www.beclm.com](http://www.beclm.com)

67 avenue pierre grenier 92100 boulogne billancourt

(+33) 01 46 10 43 82

[elie.lafin@beclm.com](mailto:elie.lafin@beclm.com)